

COVID-19- DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL-DGPPFC-042-REV4
ALGORITHME DÉCISIONNEL - ADMISSION DES PERSONNES INCARCÉRÉES - OUTIL UTILISÉ PAR LES AGENTS DES SERVICES CORRECTIONNELS (ASC)
Mise à jour du 7 octobre 2022

LORS DE L'ADMISSION/LA RÉADMISSION/LE TRANFERT DE TOUTE PERSONNE INCARCÉRÉE (PI) EN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION, L'AGENT DES SERVICES CORRECTIONNELS (ASC) **S'ASSURE DE FAIRE RESPECTER LES MESURES PCI EN VIGUEUR (HYGIÈNE DES MAINS, REMISE D'UN MASQUE DE QUALITÉ MÉDICALE ET DISTANCIATION PHYSIQUE DE 2 MÈTRES)** ET, POSE LES QUESTIONS SUIVANTES :

- AVEZ-VOUS LA COVID-19 ACTUELLEMENT OU ÊTES-VOUS EN ATTENTE D'UN RÉSULTAT DE DÉPISTAGE ?
- AVEZ-VOUS DES SYMPTÔMES COMPATIBLES AVEC LA COVID-19 :
 - FIÈVRE
 - TOUX (RÉCENTE OU AGGRAVÉE) ?
 - DIFFICULTÉ À RESPIRER (dyspnée, essoufflements)
 - PERTE SOUDAINE DE L'ODORAT SANS CONGESTION NASALE, AVEC OU SANS PERTE DE GOÛT ?
 - MAL DE GORGE
 - AUTRES SYMPTÔMES : DOULEURS MUSCULAIRES GÉNÉRALISÉES, MAL DE TÊTE INHABITUEL, FATIGUE INTENSE, IMPORTANTE PERTE D'APPÉTIT, DIARRHÉE, NAUSÉES, VOMISSEMENTS, DOULEUR ABDOMINALE, ÉCOULEMENT NASAL (RHINORRÉE), CONGESTION NASALE DE CAUSE INCONNUE ?

Absence de symptômes ou de diagnostic COVID-19 :

- Procéder à l'admission selon le processus habituel.

Présence de symptômes ou PI qui refuse de répondre aux questions :

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical et du respect des mesures PCI.
- Diriger la PI vers la CELLULE dans le secteur de l'admission qui a été identifié pour l'admission des cas symptomatiques et des PI qui refusent de répondre.
- Procéder à l'ensemble du processus d'admission dans cette CELLULE (incluant la fouille).
- **Par la suite, diriger la PI vers son secteur d'incarcération régulier et ISOLER dans une cellule solo.**
- Aviser les infirmières du service de santé afin qu'elles procèdent à l'évaluation et au dépistage.

Diagnostic de COVID-19:

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical et du respect des mesures PCI.
- Diriger la personne vers la CELLULE du secteur de l'admission identifié pour les « cas COVID-19 positifs.
- Procéder à l'ensemble du processus d'admission dans cette CELLULE (incluant la fouille).
- Diriger la personne dans le secteur d'incarcération « **ZONE CHAUDE** » : PI avec COVID-19 confirmé.
- Aviser les infirmières du service de santé afin qu'elles **procèdent à l'évaluation et au suivi de chacune de ces personnes**

Références :

« Gestion des cas et des contacts » : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=DGPPFC-043&rechercher=Lancer+la+recherche&msss_valpub=

« Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec » : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=dgppfc-044+&rechercher=Lancer+la+recherche&msss_valpub=